

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 17 (1888)

Heft: 8

Artikel: Une école de commerce

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c) D'éveiller en eux le sentiment du respect des lois et de leur inculquer l'intelligence d'une production conforme aux règles économiques.

5° Cette instruction doit être donnée sans esprit de parti et d'une manière accessible à leur intelligence. La connaissance de l'économie sociale et des lois doivent figurer dans le programme des écoles normales.

Parmi les motifs qu'on a fait valoir en faveur de l'introduction de l'économie sociale à l'école, nous remarquons les suivants : A notre époque où il est souvent question d'une science sociale universelle (*Weltwirthschaft*), il est nécessaire que l'homme n'ait pas seulement une notion de ce qui passe par ses propres mains et de ce que son regard peut embrasser, mais qu'il connaisse aussi un horizon plus étendu de la vie sociale et qu'il soit familiarisé avec ce qui se passe dans le monde.

Ce programme serait admirable si l'enfant était assez développé pour saisir des questions sur lesquelles les savants eux-mêmes sont partagés et si du reste cette nouvelle branche ne venait encore aggraver le surmenage dont tout le monde se plaint. Disons en terminant que les instituteurs qui se récrient sans cesse contre le surcroit de branches qui encombrent le programme scolaire, sont toujours les premiers à réclamer de nouvelles matières. Témoin ces instituteurs allemands qui demandent l'introduction de l'enseignement de l'économie sociale à l'école primaire.

R. H.

S.P. — Au moment même de mettre sous presse, nous recevons de Berne un petit manuel pour l'enseignement de l'économie sociale aux écoles suisses. Il est dû à la plume autorisée de M. Furrer, rédacteur de la *Feuille suisse de commerce*.

UNE ÉCOLE DE COMMERCE

Dans la séance du 13 avril, le Conseil municipal de Genève a discuté le projet d'une Ecole de commerce à fonder. Le Conseil administratif proposait d'accorder un crédit de 34,000 fr. dont la moitié serait affectée à l'installation, l'autre moitié aux frais de la première année.

Dans la discussion il se manifesta une opposition assez sérieuse contre le projet. Tout le monde avouait que la préparation actuelle des apprentis de commerce était tout à fait insuffisante, qu'ils avaient dans la règle une écriture pitoyable, que souvent ils ne savaient pas écrire une lettre correcte ni calculer convenablement, qu'ils étaient complètement ignorants en géographie et qu'ils ne comprenaient guère que quelques mots d'allemand. Mais, disait M. Annevelle, pour quel âge veut-on établir la nouvelle école ?

Si les élèves y doivent entrer après avoir passé par le collège, c'est-à-dire, à l'âge de 19 ans, les Genevois n'en profiteront pas. Des parents qui veulent faire donner une instruction aussi étendue à leurs fils, les enverront plutôt à l'étranger, où ils pourront apprendre à fond une langue étrangère. Les gens moins fortunés ne peuvent pas attendre jusqu'à la 20^{me} ou 25^{me} année.

Si l'Ecole était parallèle au collège quant à l'âge des élèves, il serait bien plus pratique de l'ajouter à ce dernier comme 5^{me} section.

D'un autre côté, on a prétendu que la faute principale devait être cherchée dans l'insuffisance de l'enseignement secondaire. M. Ramu blâmait surtout le trop grand nombre de branches inutiles dans les programmes; de cette manière les enfants sont bousrés d'une masse de connaissances exagérées qu'ils oubliaient de suite et à côté desquelles ils n'apprenaient pas l'essentiel, une connaissance complète de la langue maternelle. Le meilleur remède était une simplification des programmes scolaires.

Un autre orateur a fait observer que les Ecoles de commerce, que les amis du projet ont eu en vue, existaient dans les grands centres d'industrie et qu'elles préparent surtout au commerce d'exploitation que Genève ne possède pas. Une telle école ne serait donc fréquentée ni par les Genevois, ni par les étrangers. Le projet a ensuite été renvoyé à une Commission. A. K.

LE NOM „ AMÉRIQUE “

D'où vient le nom « Amérique » ? Nos manuels de géographie nous répondent qu'il dérive des « Amerigo Vespucci », qui a découvert une partie des Antilles et qui doit avoir publié la première description du nouveau continent.

Or, les dernières recherches philologiques démontrent que le mot « Amérique » ou « Amerik » existait déjà dans la langue du pays lorsque Vespucci aborda les Antilles, en 1499. Dans la langue des Chontales et des Magas, « Amérique » signifie le pays des vents.

De plus, Vespucci, né à Florence, le 9 mars 1451, mort à Séville, en 1512, ne s'appelait nullement Amerigo, ce qui n'est pas un nom chrétien, mais bien « Alberigo » ou Albéric. Un libraire de Saint-Dié, « Hylacomilus », a fait, en 1507, ce changement du nom Albéric en celui d'Amérique, avec d'autres modifications fantaisistes.

Un savant français, M. Jules Marion, démontre dans son ouvrage *Mapoteca geologica* (Besançon, 1888), que ce mot est d'origine indienne. « Los Ameriques », c'était, selon lui, le nom d'une peuplade indienne de l'Amérique centrale. A. K.